



École Marie-de-l'Incarnation

5446, rue Angers  
Montréal (Québec) H4E 4A3  
(514) 732-1451  
marie-de-lincarnation.csdm.ca

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 2019

**Objet : Début de chantier pendant la semaine de relâche**

Chers parents,

Je tiens à vous aviser qu'un chantier va se mettre en place à notre école au cours de la semaine de relâche.

La première phase du chantier, de mars à juin 2019, consistera à la construction d'un nouvel escalier de sortie, en bordure de la rue de Roberval. De plus, les accès par la rue Angers et l'avenue de l'Église seront clôturés et rénovés, notamment en remplaçant les escaliers et en remettant à neuf leurs fondations.

Afin de sécuriser le chantier, l'entrepreneur installera une zone clôturée en forme de « L » longeant la rue de Roberval qui s'étendra en direction du gazebo. Dès le 10 mars, l'accès à l'école, autant pour les enfants que pour les membres du personnel et les parents, se fera par la cour de récréation via l'avenue de l'Église. Trois employés de Garda, présents durant les heures d'ouverture de l'école, assureront l'accès sécuritaire de ses usagers durant la période de travaux aux sorties donnant sur la rue Angers. Il y aura un surveillant de chantier en permanence lors des travaux. Une firme spécialisée en hygiène du travail a aussi été mandatée de veiller à la sécurité aux abords de l'école.

Les travaux se feront en cohabitation et nous nous assurons de minimiser l'impact sur l'organisation scolaire. L'espace de cour sera légèrement réduit sans qu'il y ait d'impact sur l'horaire des récréations. Bien sûr, il y aura de la machinerie et de la construction pendant les heures de classe, mais l'entrepreneur s'engage à opérer le chantier afin d'être le moins bruyant possible.

Je vous ferai parvenir une lettre d'ici la fin de l'année scolaire afin de vous expliquer les travaux qui seront faits durant les vacances estivales pour réhabiliter notre cour de récréation.

Je vous assure que toutes les opérations liées au chantier seront effectuées de manière sécuritaire, selon les normes élevées établies par la Commission scolaire de Montréal et les organismes régissant le domaine du travail et de la construction, afin que nous puissions nous consacrer à notre mission éducative auprès des enfants.

Merci de votre compréhension,

**Martine Ouellet**  
Directrice  
École Marie-de-l'Incarnation



Commission  
scolaire  
de Montréal